

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

SABONNEUR	1 an	6 mois	3 mois
	fr. 20	11	6
	36	19	10
	SUISSE FRANCE, BELGIQUE... ALLEMAGNE, AUTRICHE... ITALIE, ESPAGNE... ANGLETERRE, HOLLANDE... ETATS-UNIS		

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

DANS LA SUISSE ROMANDE CATHOLIQUE

Nous reprenons cette étude au point où nous avons dû l'interrompre, il y a un mois, pour donner notre attention à diverses questions d'une actualité plus immédiate. Nous nous occuperons aujourd'hui des morts-nés et de la mortalité pendant la première année de l'existence.

La proportion moyenne des morts-nés a été pour toute la Suisse, de 4,63 pour cent pour les garçons et de 3,69 pour cent pour les filles. Certains cantons dépassent de beaucoup cette moyenne; par exemple, dans le canton de Zurich, la mortalité des garçons a été de 6,39 pour cent; de 5,90 dans le canton de Neuchâtel, de 5,24 dans le demi-canton d'Appenzell (Rh.-Ext.), de 5,10 dans le canton de Schaffhouse, etc.

Par contre, la mortalité des garçons a été de 1,98 pour cent dans le canton de Zoug, 2,14 dans le canton du Tessin, 2,77 dans le canton d'Uri.

Les proportions sont du reste sensiblement les mêmes en ce qui concerne la mortalité des filles.

La statistique démontre:

1^o Qu'il y a plus de morts-nés dans les villes que dans les campagnes: Dans les villes, on a compté, en 1877 et 1878, 4,29 pour cent de morts-nés; dans le reste de la Suisse, la proportion n'était que de 3,80 0/0.

2^o Qu'il y a plus de morts-nés dans les contrées adonnées à l'industrie. Le travail publié par le Bureau de statistique fédérale prétend que l'on a pu déjà constater les heureux effets de l'application de la loi sur les fabriques. Quoi qu'il en soit, les exemples que nous avons cités plus haut montrent que la mortalité est très forte dans les cantons industriels comme Neuchâtel, Appenzell, Schaffhouse, et beaucoup au-dessous de la moyenne dans les cantons où les femmes ne sont occupées qu'aux travaux du

ménage ou à l'agriculture (Zoug, Uri, Tessin).

3^o Les enfants mâles sont plus nombreux parmi les morts-nés que le sexe féminin. On compte en effet, parmi les morts-nés, 4,29 pour cent du total des naissances pour les garçons et seulement 3,51 0/0 pour les filles. Cette loi est si constante qu'elle n'a été jetée à aucune exception dans la statistique de l'année 1878.

4^o Enfin, l'écart le plus grand de la mortalité est entre les enfants naturels et les enfants légitimes. Tandis que la moyenne de la mortalité pour toute la Suisse n'est que de 3,83 pour cent pour les naissances légitimes, elle s'élève à 6,42 0/0 ou les deux tiers de plus pour les naissances illégitimes. Dans plusieurs cantons, la proportion s'élève bien plus haut encore. Ainsi, elle a été de 12,35 pour cent pour les garçons et de 9,04 pour cent pour les filles dans le canton de Neuchâtel.

Chacun devine à quelles causes il faut attribuer cette proportion si forte des morts-nés parmi les enfants nés en dehors du mariage.

Les cantons de Fribourg et du Valais sont dans une position très favorable sous le rapport de la mortalité. On l'aurait deviné par les quatre lois ci-dessus, avant d'avoir vu les chiffres de la statistique fédérale. Dans le canton de Fribourg, la proportion des morts nés au total des naissances est de 3,53 pour cent pour les garçons et de 2,63 pour cent pour les filles. Dans le Valais, cette proportion est descendue à 2,44 pour cent pour les garçons et à 1,55 pour cent pour les filles.

Le district du Lac est celui du canton de Fribourg qui a donné de beaucoup le plus de morts-nés: on en a compté 30 sur 531 naissances, ce qui fait 5,65 pour cent.

Dans le Valais, c'est le district de St-Maurice qui a eu le plus de cas de mort à la naissance.

Voici les chiffres par district pour le Jura bernois:

Delémont	434 nés vivants	14 morts nés
Fr. Mont.	370	8
Laufen	204	4
Moutier	545	19
Porrentruy	778	49

Total 2331 nés vivants 64 morts nés

La proportion est de 1,88 pour cent, résultat éminemment favorable, surtout si l'on considère que le Jura bernois n'est pas exclusivement agricole. Il est vrai que les industries du Jura occupent fort peu de femmes.

CORRESPONDANCES

Berne, le 25 mai.

Vous savez que la logique n'est pas précisément la qualité maîtresse des radicaux et je puis vous le prouver par le récit d'un fait assez intéressant.

Il existe à Berne depuis plusieurs années une école privée sous le nom de *Lerberschule*, c'est à dire école de M. de Lerber, protestant orthodoxe et conservateur de marque. Cette école privée, sous une direction excellente, est fréquentée principalement par les jeunes garçons des familles patriciennes et bourgeois. Outre les connaissances scientifiques, soient formés dans la crainte de Dieu. Or les radicaux, chacun le sait, ont horreur de cette éducation.

Les conservateurs protestants par contre ont, depuis de longues années, fait des sacrifices pour soutenir cette institution excellente. Au mois de décembre dernier (si je ne me trompe) la commune bourgeoise de Berne a décidé de consacrer 50,000 francs prélevés sur sa fortune qui est considérable à soutenir la *Lerberschule*.

Il me faut, en passant, rappeler que le peuple bernois, par son vote du 27 mai 1877, avait accepté une loi de fabrique radicale, tendant à l'abolition des écoles privées où l'on donne une instruction religieuse et où l'on a en horreur le système qui consiste à élever les enfants des différentes confessions sur les mêmes bancs, ce qu'on appelle l'*instruction sans confession*.

Cette fameuse loi de 1877 devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 1880, et il est évident que la bourgeoisie de Berne, abstraction

faite de la liberté de faire des dons à qui bon lui semble, pouvait encore disposer, au mois de décembre passé, de la somme mentionnée, sans tomber sous le coup de la loi qui n'était pas encore en vigueur. Cette loi prescrivait que les écoles privées ne peuvent désormais être soutenues par les communes que si ces écoles se soumettent au contrôle de l'Etat. Par ce mot « contrôle » on entend pour l'Etat le droit de se débarrasser autant que possible des frais d'entretien en les mettant à la charge de la commune de Berne; on exige néanmoins que les commissions d'écoles soient composées pour la plus grande partie d'hommes qui aient la confiance de l'administration qui est radicale, et ces hommes sont choisis par le Chef du Département de l'Instruction publique qui est M. Bitzius.

L'honorable membre du conseil exécutif est en même temps bourgeois de Berne; adversaire acharné des écoles privées, comme tous les radicaux, il fut très irrité, lorsque l'Assemblée générale des bourgeois se prononça à une grande majorité pour donner un subside de 50,000 fr. à l'Ecole de Lerber, M. Bitzius, dans l'Assemblée bourgeoise à laquelle il prit part, déclara d'une manière très impertinente que, lorsqu'il conseiller d'Etat, il refuserait d'approuver la décision prise par la bourgeoisie de Berne.

On dédaigna d'abord ces menaces; on se disait, dans les cercles conservateurs et orthodoxes, que la loi de 1877 n'entrant en vigueur que le 1^{er} avril 1880, la bourgeoisie de Berne avait jusqu'à cette date la faculté de disposer de sa fortune en faveur d'un institut où l'on n'élève pour ainsi dire que les enfants de la bourgeoisie.

Le gouvernement radical, occupé dans ces derniers temps de faire voter ses projets financiers, se garda bien de faire quoi que ce soit qui eût pu provoquer le mécontentement des conservateurs. Dans ce gouvernement du canton du *Culturkampf*, on trouve des éléments qui, à un moment donné, savent être doux comme des colombes et rusés comme des serpents. Le conseil exécutif attendit tranquillement, avant de s'occuper du subside pour l'école de Lerber, jusqu'à la semaine qui suivit la votation populaire du 2 mai. Alors seulement le ra-

135 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU
MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL
PAR
Le comte Philippe de V***
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit
Mois de septembre

DÉSASTRES DE LA FRANCE. — ULTIMATUM DE VICTOR-EMMANUEL. — PIE IX ET SON PEUPLE. — TRIDUO A SAINT-PIERRE. — PIE IX ET LES AMBASSADEURS. — LE 20 SEPTEMBRE. — LE LENDEMAIN.

On commence à construire des barricades aux portes Saint-Jean, Pia et del Popolo. La population est calme et tranquille; elle voit avec joie qu'on se prépare à la défense

du Saint-Siège et elle espère que Dieu lui viendra en aide.

Notre lieutenant-colonel, au prix de mille fatigues et à travers mille dangers, vient de rentrer à Rome avec les compagnies qu'il commandait dans la province de Viterbe... Civita-Vecchia s'est rendue.

Cadorna, général de l'armée piémontaise, envoie un parlementaire au général Kanzler pour l'engager à lui ouvrir les portes de Rome. Il disait que la résistance de Civita-Vecchia avait sauvé l'honneur des armes pontificales et il terminait sa lettre en faisant appel aux sentiments d'humanité du général qu'il suppliait d'éviter cette inutile et nouvelle effusion de sang.

Le général répondit noblement à cette étrange sommation. Il rappela que le Pape n'avait point provoqué l'attaque dont il était victime et ajoutait-il:

« C'est à vous qu'il appartient de montrer de semblables dévouements humanitaires en vous désistant de cette injuste agression. Quant aux aspirations de nos provinces, je crois qu'elles ont donné des preuves indubitables d'attachement au gouvernement pontifical et je ne redoute nullement le jugement de l'Europe, du moins de la part des hommes qui ont conservé le sentiment de la justice.

« J'espère, moi aussi, que votre Excellence réfléchira sur la responsabilité qu'elle encourt vis-à-vis de Dieu et du tribunal de l'histoire en poussant jusqu'aux dernières

limites des violences qui sont déjà allées trop loin. »

Le 19 septembre, une armée de soixante mille hommes entourait la ville de Rome; nous étions à peine dix mille pour la défendre, protégés par de vieilles murailles dont le premier boulet pouvait avoir facilement raison.

Victor-Emmanuel n'eut pas honte, dit-on, de prévenir Pie IX qu'il allait procéder au siège de Rome.

Sa Sainteté écrivit alors au général Kanzler la lettre suivante:

« Monsieur le Général,

« Maintenant qu'on va consommer un grand sacrilège et la plus énorme des injustices, maintenant que les troupes d'un roi catholique, sans provocation, sans même l'apparence d'un motif, assiègent la capitale du monde catholique, je sens tout d'abord le besoin de vous remercier, vous, Monsieur le Général, et toutes nos troupes, de la conduite généreuse que vous avez montrée jusqu'à présent, de l'affection dont vous avez donné des preuves au Saint-Siège, et de votre volonté de vous consacrer entièrement à la défense de cette métropole.

« Que ces lignes restent comme un document solennel pour certifier la discipline et la valeur des troupes de notre Saint-Siège. Quant à la durée de la défense, il est de mon devoir d'ordonner qu'elle consiste uniquement en une protestation constatant la

violence, et rien de plus; c'est-à-dire qu'on entamera, dès que la brèche sera ouverte, des négociations pour la reddition de la ville.

« Dans un moment où l'Europe entière déplore les très nombreuses victimes d'une guerre entre deux puissantes nations, on ne pourra jamais dire que le Vicaire de Jésus-Christ, quoique injustement assailli, ait consenti à une grande effusion de sang. Notre cause est celle de Dieu et nous mettons en lui toute notre confiance.

« Je vous bénis de cœur, vous, Monsieur le Général, et toutes nos troupes.

« Du Vatican, le 19 septembre 1870.

« PIE IX PAPE.

Les Italiens bombardèrent la ville sur cinq points à la fois et ils ouvrirent leur feu dès cinq heures du matin. J'étais avec ma compagnie à la porta Pia.

Or, en cet endroit de la ville, la muraille était plus faible; on l'avait refaite, il y a des siècles déjà, mais avec de mauvaises briques et du tuf. Les Italiens avaient dirigé contre elle cinquante deux canons rayés et deux divisions entières étaient avec Cadorna. L'armée chargée de la défense de notre côté, était composée d'hommes de la ligne, de zouaves, d'artilleurs et de gendarmes et formait à peu près l'équivalent d'un régiment.

(A suivre.)

dicalisme se démasqua sans gêne, en décrétant : « Le subsidé de 50,000 fr. en faveur de l'école privée de M. de Lerber ne peut être autorisé que sous la condition que cet institut déclare se soumettre au contrôle de l'Etat sans confession. »

Mais dans ce cas, l'institut en question aura à remplacer l'instruction religieuse et orthodoxe par ce ragoût interconfessionnel, bon à servir aux juifs et aux païns, mais complètement insuffisant pour les protestants qui veulent avoir du pain au lieu de pierres.

Si le Berner Bole, organe des conservateurs protestants et orthodoxes, avait pu prévoir cet attentat contre une école qui lui est chère, il n'aurait sans doute pas dit, quelques jours avant la votation populaire, que le message du Grand Conseil concernant les quatre projets de loi avait produit sur lui une impression agréable, malgré la violation éclatante de l'art. 63 de la Constitution cantonale. En revanche, le conseil exécutif, tout enchanté de la prévenance du Berner Bole, qui a vaillamment soutenu ses quatre projets de loi, s'est empressé de marquer sa reconnaissance en produisant à son tour une impression agréable sur le Berner Bole, organe des conservateurs protestants, auxquels on défend sans phrases de subventionner une école privée, si chère à tous les honnêtes gens.

Il est bon de remarquer combien, dans cette guerre contre les écoles privées, M. Bitzius a fait preuve d'inconséquence, de manque de logique et de caractère. Il y a cinq ans que ce même M. Bitzius, actuellement l'adversaire acharné des écoles privées, écrivait à la *Reformchronik* :

« Le monopole n'est pas moins ruineux pour l'école, qu'il ne l'est pour les métiers et le commerce; ce n'est que la concurrence des écoles et séminaires privés qui découvre à l'école des besoins qui ne sont pas encore suffisamment satisfaits, en obligeant l'école d'Etat de pourvoir à ces besoins. Quant à nous, nous admettons volontiers que l'Etat fasse des expériences dans et avec ses écoles, mais nous ne lui confierons jamais nos propres enfants dans ce but. Celui qui sait apprécier le souverain bien d'une instruction générale et commune du peuple, a bien du chagrin de voir l'école populaire au service d'un parti politique, de sorte que l'école sépare le peuple, au lieu de le réunir. »

Heureux ceux qui ont assez de bon sens pour se rappeler au moment opportun ce qui a été dit ou écrit autrefois par nos grands hommes d'Etat ! Il y a là une mine inépuisable de piquantes révélations. En 1875, M. Bitzius était encore le modeste ermite de Tavannes, une espèce de précurseur réformé, le prédicateur dans le désert, qui n'avait d'autre ambition que de paraître original. Aujourd'hui, c'est un membre du conseil exécutif de Berne, le ministre de l'Instruction publique, qui ne craint plus de confier ses propres enfants à l'école d'Etat, pour faire des expériences, et qui, de plus, voudrait enrégimenter de force les enfants des autres ; aujourd'hui, M. Bitzius est convaincu que le monopole n'est plus ruineux pour l'école d'Etat, que la concurrence des écoles et séminaires privés n'est plus utile pour découvrir à l'école des besoins non encore suffisamment satisfaits.

En attendant, le grand et fier canton de Berne, l'Etat du *Culturkampf*, figure dans un rang plus que modeste, sous le chiffre 17, dans la liste des 25 cantons, classés d'après les résultats des examens pédagogiques de leurs recrues ; le *Moutz* monopolisé vient après les cantons catholiques de Unterwalden-le Haut et de Zoug ; le canton du *Culturkampf* marche fièrement à la tête des cantons ultramontains, que les radicaux aiment tant à calomnier et à mépriser comme le groupe des idiots !

Pauvre Moutz ! Il me semble que c'est justement toi, qui n'as pas du tout sujet d'être fier de ton monopole pédagogique et qui plus que tout autre canton as besoin de la concurrence des écoles privées, pour découvrir les besoins non encore suffisamment satisfaits !

CONFÉDÉRATION

De toutes les parties de la Suisse, la presse enregistre de fâcheuses nouvelles sur les dommages causés par la gelée de la nuit du 19 mai au 20 mai. Nous avons déjà mentionné ce qui concerne notre canton, la contrée de Winterthour et quelques autres localités.

D'après la *Grenzpost*, dans le canton de Bâle-Campagne, dans les lieux bas, les fleurs et les légumes, le feuillage des pommes de

terre et les jeunes pousses de la vigne ont été gélés, mais on espère que l'œuvre de cette fatale nuit pourra être encore réparée par un bel été.

Le *Libre Rôthien*, annonce de Coire une forte gelée qui a en grande partie détruit les espérances des agriculteurs ; les vignobles, les pommes de terre, le maïs et même le fourrage ont notablement souffert.

On écrit au *Tagblatt de Saint Gall* d'Altstätten que, tandis que le thermomètre marquait lundi dernier plus de 20° R., il était tombé, le 19 au soir, à 3°, et le 20 avant 4 heures du matin au-dessous de zéro ; une grande partie des pommes de terre printanières est gelée, et sur les hauteurs on récoltera fort peu de foin. Ce journal ajoute que ce qui s'est passé dans le Rheinthal a eu lieu également dans la vallée de Saint-Gall, avec la seule différence que sur ce plateau il n'y a pas de vignes à geler ; le matin du 19 il y avait de la neige sur les toits.

Les feuilles d'Ollen et d'Aarau ainsi que la *Gazette de Thurgovie* contiennent des renseignements de la même nature en ce qui concerne les dommages causés dans les parties basses des cantons de Soleure, Argovie et Thurgovie.

La Commission de gestion du Conseil national formule au sujet du haras fédéral l'observation suivante :

« Le Conseil fédéral est invité à présenter, après examen, un rapport sur la question de savoir si la somme portée au budget pour le haras fédéral, ne pourrait pas être appliquée d'une manière plus avantageuse en faveur de l'encouragement à donner à l'élevage et à l'amélioration de la race chevaline, et à voir si cet établissement doit être liquidé ou réorganisé. »

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Les écoles publiques de la ville de Berne sont fréquentées actuellement par 5,227 élèves répartis comme suit :

Gymnase. Section littéraire 57, section réelle 31, section commerciale 35 ; progymnase 273, soit une totale de	396
Ecoles secondaires des garçons 240, écoles secondaires des filles	797
Ecoles primaires des garçons, 2,018, écoles primaires des filles, 2,106, soit	4,124
Total 5,227	

En y comprenant l'Université et les écoles privées, les écoles de la ville de Berne sont fréquentées par 6,000 élèves environ.

Mardi, entre 6 et 8 heures du soir, un malfaiteur s'est introduit dans le local des exercices de la Société de gymnastique l'Helvétia, à St-Imier, et a caché sous la sciure un grand monceau de verre de vitre et de bouteilles noires. Heureusement, le coup a été aperçu avant de commencer les exercices, ce qui a épargné bien des accidents. Quel acte de lâcheté !

Le conseil exécutif a décidé qu'il n'est pas nécessaire de proposer au Grand Conseil un décret général concernant la co-jouissance des églises par les minorités dans les communes. En conséquence il a répondu aux pétitions des vieux catholiques de Delémont et de Porrentruy, que les conseillers municipaux devaient leur assigner, sous des conditions qu'ils détermineraient, des églises propres à leur usage ou à la co-jouissance, puisqu'ils appartiennent à une église du pays reconnue par la loi.

Zurich. — L'emprunt de Winterthour paraît réussir, les banquiers parisiens se sont montrés traitables et un contrat va être signé pour un emprunt de onze millions à 4 1/2 0/0.

Bâle. — Les élections pour les conseils synodaux ont tourné à l'avantage des libéraux qui l'ont emporté sur les orthodoxes. Sont élus : 22 libéraux et 10 orthodoxes.

Argovie. — Le Grand Conseil a réélu députés au conseil des Etats MM. Zschokke par 112 voix et A. Keller par 73. 41 suffrages s'étaient portés sur le conseiller d'Etat Brentano qui a réuni les suffrages des députés catholiques.

Thurgovie. — Le scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dans le canton de Thurgovie a été favorable à M. Heitz, fabricant, qui a obtenu environ 11,000 voix. Le concurrent de M. Heitz était M. Altwegg, juge à la cour d'appel.

Appenzell (Rh.-Ex.) — En Autriche, existait autrefois une loi accordant une pension aux familles ayant plus de 12 enfants. Un brave citoyen appenzellois serait

dans le cas d'être bien pensionné, car il vient de baptiser son 30^e enfant.

Vaud. — On écrit de Vevey à la *Revue* : « Il y avait foule jeudi soir au café du Lac ; les amateurs du jeu de billard s'y étaient, pour ainsi dire, donné rendez-vous pour assister à un match, qui n'a pas satisfait entièrement l'attente des nombreux assistants. M. Faure, professeur de billard, raconte la *Feuille d'Avis*, a commencé la séance par la parodie du jeu de billard, jouant seul avec deux queues et enlevant avec dextérité la joueuse à son choix. Ensuite il a exécuté quelques coups excentriques bien réussis. Puis est venue la partie ordinaire, attendue avec impatience : il rendait 50 points sur 100, et il perdit deux parties consécutives avec M. L. L., un des bons joueurs de notre ville. »

Le professeur a donc été perdant à son grand étonnement, attribuant sa perte à la défectuosité du billard ; aussi, pour se relever de son échec, il faisait une dernière partie avec M. P. B., lui rendant 80 points sur 100.

Le professeur, cette fois, gagna la partie en jouant avec son nez, auquel il n'oubliait pas de mettre de la craie après chaque série. »

Valais. La route de la Furka, du côté du Valais, est dès maintenant accessible aux voitures.

Neuchâtel. — Toutes les élections ont été validées par le Grand Conseil. M. Lambelet a été élu président du Grand Conseil.

Aujourd'hui, nomination du conseil d'Etat et de la députation aux Etats.

Genève. — La lettre suivante a été lue dans les chapelles catholiques du canton de Genève :

« Monthoux, le 18 mai 1880.
Monsieur le curé,
Vous savez que notre Saint-Père le Pape Léon XIII a daigné accéder à un désir manifesté par le clergé à la retraite pastorale d'Evian, en accordant que la fête de la Circumcision ne soit plus célébrée comme fête de précepte, et que la fête de Saint François de Sales et la Fête-Dieu soient renvoyées au dimanche suivant. Le Souverain-Pontife a compris les exigences et les dangers de notre situation. Placés au milieu de diocèses qui n'ont plus ces solennités, exposés à voir nos voisins profaner ces jours sur notre territoire, en face de la concurrence commerciale, les catholiques de Genève pouvaient difficilement conserver la dignité de ces fêtes. »

Cette translation répond aux vœux du clergé comme aux besoins des fidèles ; l'Eglise, par cette maternelle condescendance, montre la même sagesse qui avait présidé à leur institution.

Vous voudrez bien expliquer à vos paroissiens que ces concessions de l'Eglise doivent exciter la piété des fidèles et leur donner une impulsion nouvelle pour accomplir le précepte dominical et garder, autant que faire se pourra, comme fêtes de dévotion, ces solennités qui furent si chères à nos pères.

Plus l'état social semble vouloir se détacher des rapports publics avec le Créateur et le Redempteur, Maître des âmes et des peuples, plus c'est le devoir des chrétiens de relever dans leur âme et au foyer de la famille les saintes obligations de la prière, de l'adoration et du sacrifice.

Engagez donc vos population à ne pas laisser disparaître la Fête-Dieu comme fête de dévotion au jour fixé ; si la menace de péché grave ne les conduit plus au pied de l'autel, que la piété envers la sainte Eucharistie les ramène ce jour-là, et pendant les soirs de l'Octave jusqu'au vendredi, fête du Sacré-Cœur inclusivement, à la bénédiction du Très Saint Sacrement. Ce serait une louable pratique de placer la première communion au jeudi de la Fête-Dieu, et de conserver ainsi, malgré l'absence du précepte, quelque chose de nos pompes religieuses disparues sous le souffle de la persécution.

Prévenez donc vos paroisses de la translation de cette fête, en expliquant la gravité des motifs et en montrant la mansuétude de l'Eglise.

Veillez accueillir le vénéré et cher évêque de Bethléem avec tout le respect filial que méritent sa dignité, ses vertus et son dévouement à notre pays.

Tenez un registre exact des Confirmations.

Que le cœur de Notre-Seigneur vous comble de ses biens les meilleurs et recevez avec mes affectueux hommages mes tendres bénédictions.

GASPARD, évêque d'Hebron, Vicaire apostolique de Genève.

Sa Grandeur Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice, vient de donner la confirmation dans plusieurs paroisses de ce canton. Partout il a été reçu avec les plus cordiales manifestations pour le vénérable prélat qui se présentait avec le double caractère de doyen de l'épiscopat suisse et de délégué de Mgr Mermillod dans l'accomplissement de cette charge diocésaine.

Dimanche matin, à sept heures, Sa Grandeur administrait le sacrement de confirmation dans la paroisse de Vernier, à dix heures dans la paroisse de Meyrin, à trois heures dans la paroisse de Bernex et à cinq heures dans la paroisse de Confignon.

Lundi matin, à neuf heures, c'était le tour de la paroisse de Compesières. Les paroisses catholiques étaient dans une grande joie de recevoir un évêque dans leurs pauvres chapelles de la persécution. Sa Grandeur leur a laissé d'éloquents encouragements qui les fortifieront pour les derniers orages de la persécution.

On avait parlé, depuis longtemps, d'une réunion des loges maçonniques devant concorder avec la réunion du synode schismatique à Genève. Voici les renseignements de la *Tribune de Genève* :

« La réunion de toutes les loges maçonniques de la Suisse a eu lieu dimanche dans notre ville. Samedi, après-midi, les délégués de la Suisse sont arrivés et ont été reçus dans la salle de l'Alabama, gracieusement concédée par le conseil d'Etat. Après une séance bien nourrie, qui a duré jusqu'à 7 heures et demie du soir, les membres se sont quittés pour se retrouver à la séance officielle du lendemain dimanche à 10 heures du matin, au Casino de Saint-Pierre. Le Grand-Orient de France était représenté. A 2 heures de l'après midi a eu lieu un banquet de 500 couverts à l'hôtel National. »

On vient de constituer à Genève une société anonyme pour l'exploitation de la glace des lac des la vallée de Joux, au capital de 500,000 fr. qui serait divisé en 1000 actions de 500 fr. au porteur. L'administration provisoire est composée de MM. Chapaloy et Mottier, Du Roveray, ingénieur, et Lugrin.

Le Grand Conseil a procédé lundi, aux élections judiciaires qu'il n'avait pu faire samedi. Il a nommé les juges suppléants à la Cour de justice, les juges suppléants au tribunal civil, les suppléants à la justice de paix, les assesseurs suppléants à la Cour de justice, enfin les assesseurs suppléants au tribunal civil.

L'ordre du jour appelait ensuite le second débat sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Après la lecture de l'art. 1^{er} du projet de M. H. Fazy, supprimant le budget des cultes, M. Necker a présenté comme amendement l'article premier de son projet de transition ainsi conçu : « Nul ne peut être tenu de payer des impôts pour un culte auquel il n'appartient pas. »

M. G. Maller a présenté un nouveau projet comme amendement à celui de la commission. Ces amendements ont pour but, tout en réalisant la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la suppression du budget des cultes, de garantir le maintien de l'Eglise nationale protestante et d'assurer aux catholiques genevois des ressources pour l'entretien de leur culte ; à cet effet, l'Etat allouerait à la « fondation » de l'Eglise nationale protestante une somme de 500 mille francs et à la « fondation » de l'Eglise catholique une somme égale. Les ayants droit de chacune de ces fondations, qui conserveraient ce qui appartient à chaque Eglise, seraient les électeurs protestants pour l'une, les électeurs catholiques pour l'autre.

Le renvoi préalable de ce projet à l'examen de la commission a été demandé et adopté et la suite du second débat ajournée à la séance de mercredi.

CANTON DE FRIBOURG

L'autorité ecclésiastique a décidé qu'à l'avenir la procession de la Fête-Dieu sera renvoyée à 2 h. de l'après-midi, toutes les fois que le mauvais temps empêcherait de la faire le matin à 9 heures.

Le son de la cloche annoncerait la procession aux fidèles une heure d'avance.

(Communiqué.)

L'Estafette, feuille protestante de Lausanne, répond comme suit au *Confédéré* qui a critiqué le jugement du tribunal de la Gruyère :

L'art. 49 de la Constitution fédérale dit que « la liberté de conscience et de croyance est inviolable. Nul ne peut... encourir des peines de quelque nature qu'elles soient pour cause d'opinion religieuse. »

Partant de là, le *Confédéré*, de Fribourg, blâme la condamnation à 80 fr. d'amende prononcée, par le tribunal de la Gruyère, contre M. Galley, pasteur de l'Eglise libre, à Châtea-d'Éx, à propos de son discours au cimetière de la Tour-de-Trême.

Il ne nous semble pas que le tribunal de la Gruyère ait, par son arrêt, violé l'article ci-dessus de la Constitution fédérale. Il est parlé, en effet, d'opinions religieuses. Or, on n'a point voulu condamner les opinions de M. Galley, mais seulement leur proclamation dans une prédication publique qui a pu mettre son auteur en contravention de simple police. Encore une fois, nous ne saurions voir, dans la condamnation qui atteint M. Galley, aucune violation de la liberté religieuse garantie par la Constitution. En revanche, le prédicateur a contrevenu à une loi cantonale, il a froissé les convictions des gens qui l'écoutaient et ceux-ci l'en ont puni. Ils auraient pu s'en passer; nous l'accordons, mais puisqu'ils ne l'ont pas jugé convenable, il faut reconnaître qu'ils ont agi dans la limite de leur droit et qu'il n'y a nullement, pour cette amende de 80 fr., à crier à la persécution.

Au surplus, il serait intéressant que le cas fût tranché en appel, par l'autorité fédérale, afin qu'on sût, de façon certaine, à quoi s'en tenir sur l'interprétation de l'art. 49 de la Constitution fédérale.

On remarque avec satisfaction un épanouissement de l'art musical dans notre ville. Nos sociétés de chant se multiplient et se perfectionnent. La Société de musique de la Landwehr peut rivaliser avec les fanfares des villes les plus favorisées.

Aussi, où qu'elles se produisent, les voyons nous recueillir de flatteurs suffrages et de nombreux lauriers. C'est ainsi que dimanche dernier, à Laupen, où seize sociétés s'étaient donné rendez-vous, la Société de chant de Fribourg a obtenu la première note dans la première catégorie (excellent). Immédiatement après s'est distinguée l'Union chorale, récemment fondée, qui affrontait pour la première fois les chances d'un concours. L'Union des ateliers du chemin de fer, qui vient de sortir du berceau, a aussi montré que, chez elle, la valeur devance le nombre des années.

Dans le domaine de la musique religieuse, nous observons de non moins heureux efforts. Le *Cœcilien-Verein*, Société de chant du rectorat de St-Maurice, a marqué déjà son existence de trois ans par de très féconds résultats.

A St-Nicolas, nous assistons à une rénovation complète. La direction intelligente et le dévouement infatigable de M. l'abbé Arnitz ont doté notre collégiale d'une musique de la fois grave et brillante, artistique et austère comme il convient au chant d'église. Nous avons eu l'occasion d'entendre plusieurs fois les belles messes, sérieuses des compositeurs Greith, Witt, Stehle, Brosig.

Le jour de la Pentecôte, la solennité comportait une musique à plus grand style; on nous a donné la messe en ut de Beethoven, vrai chef-d'œuvre de ce grand maître. Considérées au point de vue strictement liturgique, les messes que choisit d'habitude M. l'abbé Arnitz et que nous venons de citer, sont peut-être plus correctes, mais au point de vue musical celle de Beethoven leur est infiniment supérieure par la grandeur du style, par l'élevation des pensées, par le déclassé symphonique qui convient si bien à la musique religieuse. M. Arnitz ne s'est ménagé aucun sacrifice pour mener à bonne fin cette œuvre imposante; l'orchestre considérablement renforcé était parfait; on n'observait aucune lacune. Le chœur, qui avait de sérieuses difficultés à surmonter, est arrivé complètement à les vaincre.

L'exécution de la messe de Beethoven compte donc parmi les productions musicales les plus belles et les plus réussies qui se soient fait entendre à St-Nicolas.

Par les résultats que nous venons de constater, on voit que Fribourg est loin d'être délaissé au point de vue harmonique.

et au Père Lachaise ont acquis la conviction que le mot d'ordre lancé par les comités socialistes avait été retiré depuis plusieurs jours. Ce serait donc puéril d'attribuer à la vigilance du préfet de police comme aux menaces du gouvernement le renvoi de cette manifestation qui, tôt ou tard, à la première occasion favorable, se produira plus formidable et plus dangereuse.

Les influences des chefs de l'extrême gauche ont seules imposé aux comités socialistes la réserve qui a été observée hier, avec une discipline étonnante qui frappera tout esprit sérieux et observateur.

Le moment n'est point venu de glorifier la Commune par une manifestation populaire. Soyez convaincus que l'autorité des comités de l'Union fédérative, de l'Union radicale des travailleurs de la Seine, et l'influence des chefs socialistes sauront, quand bon leur semblera et en dépit des menaces des satisfaits de l'opportunisme, soulever les populations des faubourgs pour appuyer leurs revendications.

On a prétendu que l'argent avait été prodigué, à pleines mains, aux meneurs composant l'état major des associations des anciens fédérés. Ces rumeurs sont aussi dénuées de fondement que celles attribuant l'échec de la manifestation à la peur des agents de M. Andrieux. Si le préfet de police est conquis par les feuilles rouges à cause de l'arrestation des quelques manifestants indisciplinés, c'est uniquement afin de calmer l'irritation de la clientèle de ces journaux et d'entretenir le feu sacré de la haine démagogique contre l'autorité.

Demain, a lieu l'élection présidentielle du Sénat.

Je tiens de source très sûre que si M. Jules Simon n'a pas encore avoué sa candidature, c'est parce qu'il ne voulait se poser comme candidat que le jour où il n'y aurait pas eu le moindre doute sur son succès.

Plusieurs correspondances adressées aux journaux de l'étranger et qui ne reflètent ordinairement la pensée de nos gouvernants, se prononcent maintenant avec netteté pour la candidature Léon Say, en exprimant l'espoir de voir les gauches reconnaître « qu'il n'y en a pas d'autre possible. »

Impression d'un sénateur républicain : « La gauche va se décider aujourd'hui à porter M. Léon Say et à voter pour lui; mais elle saura marquer le déplaisir qu'elle en éprouve. »

En réalité, personne, me dit-on, n'a plus que M. Gambetta la main dans l'élection de demain; mais il manœuvre très secrètement, afin de ne pas paraître mêler le Palais-Bourbon à une question qui ne devrait intéresser que le Luxembourg.

Il n'en est pas moins vrai que, dans toute cette affaire, le jeu du Palais-Bourbon a été de plus en plus singulier. Tandis que les amis de M. Gambetta criblent d'épigrammes M. Léon Say et sa candidature, il se confirme de mieux en mieux que notre ambassadeur a été ramené de Londres par un émissaire du président de la Chambre, expédié là-bas dès le lendemain de la visite que celui-ci avait faite à M. Martel et dans laquelle il reconnaît l'absolue nécessité de sa démission. Il paraît également incontestable que M. Ch. Dilke, l'ami personnel de M. Gambetta, aurait été, quoique étranger, mêlé à toute cette machination.

On serait assez peiné, à l'Élysée, de l'échec que vient de subir devant la commission de la presse le contre-projet présenté par M. Cazot. Il se dit que la plupart des dispositions rejetées par les commissaires étaient l'œuvre personnelle de M. Grévy. Ce bruit a encore été confirmé par le peu d'ardeur que M. Cazot a mis à défendre ces dispositions.

Généralement, on considère comme une maladresse la dernière gracieuseté que M. de Freycinet a faite à M. de Blowitz, en acceptant son dîner. Si M. de Freycinet, dit-on, avait connu l'Angleterre comme M. Waddington ou seulement M. Decazes la connaissait, il n'aurait eu garde de se rendre à cette invitation du correspondant du Times.

On lisait, hier, dans le journal opportuniste de Lyon, le *Courrier* :

« Ce soir, on saura à Lyon; demain matin dans le département et dans toute la France, ce que le parti de l'insurrection permanente compte d'adhérents dans la Croix-Roussé. »

Or, on sait aujourd'hui, « dans toute la France », que Blanqui a la majorité relative, qu'un de ses concurrents ayant obtenu près de 2,000 voix se désiste en sa faveur. Il semble donc que « le parti de l'insurrection permanente » n'est pas trop affaibli dans la Croix-Roussé.

On annonce la célébration du mariage de

la fille de M. Martel avec M. Maurice de La Guéronnière qui appartient à une branche légitimiste de cette famille.

L'avortement de la manifestation communarde, la diminution des grèves ont servi la spéculation à la hausse.

On pense que la nouvelle réunion du Congrès de Berlin préviendra des complications en Orient et forcera la Porte à exécuter les réformes promises.

Beaucoup d'animation sur les valeurs de mines et d'assurances; l'Assurance française est toujours demandée.

Les actions du Crédit foncier sont très en faveur.

Aucun emprunt étranger n'est annoncé, ce qui réserve notre épargne pour les valeurs françaises.

P. S. — Les quinze individus incarcérés à la suite de l'échafaudage d'hier, ont été maintenus en état d'arrestations et ont été écroués au dépôt.

Ils doivent passer aujourd'hui même devant le tribunal de police correctionnelle. Ce sont presque tous des étrangers, Suisses, Allemands et Belges.

On nous affirme que le ministre de l'intérieur, sur la proposition du préfet de police, prendra contre eux des arrêtés d'expulsion et les fera reconduire à la frontière après l'expiration de la peine, s'il y a condamnation.

Quelques députés du département de la Seine se sont réunis avant la séance, et ont décidé que tous les députés de la Seine se réuniraient demain, à deux heures, pour s'occuper des arrestations faites dimanche. A son entrée dans la salle des Pas-Perdus, M. Constans, ministre de l'intérieur, est entouré par un groupe de députés, de directeurs de journaux et de journalistes qui lui exposent les faits qui se sont produits dans la journée d'hier, place de la Bastille et au Père-Lachaise, et qui blâment l'attitude que la police et particulièrement M. Andrieux, son chef, ont cru devoir prendre.

Angleterre. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que M. Bradlaugh, membre de la Chambre des Communes, avait été privé temporairement du droit de siéger, parce qu'il avait refusé de prêter le serment ordinaire, sous prétexte que ce serment contenait une formule religieuse.

Une commission a été nommée pour examiner l'affaire; elle a conclu à l'obligation du serment.

Avant-hier, M. Bradlaugh s'est présenté pour satisfaire à cette formalité.

Mais à ce moment s'est produit un incident nouveau. M. Wolf a demandé à la Chambre de déclarer que le serment du député athée n'était pas recevable, attendu que M. Bradlaugh le prête sans se considérer comme lié. M. Gladstone a appuyé cette proposition.

La Chambre des Communes a donc à décider maintenant si elle admettra ou si elle n'admettra pas M. Bradlaugh à prêter un serment qui n'est pour lui qu'une simple formalité et non un engagement formel, — ou bien si elle dispensera le député du serment.

— On annonce de Londres que M. Plimsoll, le député libéral de Derby, qui mène depuis quelques années une énergique campagne contre les amateurs peu soucieux de la vie des équipages de leurs navires, a offert à sir W. Harcourt de renoncer en sa faveur à son siège parlementaire. Cette nouvelle est confirmée par le Times, et M. Plimsoll n'aura plus l'occasion d'interpeller ses amis du ministère sur l'épouvantable catastrophe de l'Atalante. Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer son adresse aux électeurs de Derby; il se rendra dans cette ville pour entamer une campagne électorale dont l'issue est facile à prévoir. Sir William Harcourt rentrera ainsi à la Chambre des communes.

— A la Chambre des communes, M. Gladstone, interpellé sur les violences exercées par les Bulgares à Kigdali et Aïdos dit que M. Goschen a pour instruction de conférer avec les ambassadeurs pour obtenir une enquête et ensuite la punition des coupables, afin de prévenir le renouvellement de faits pareils. Le gouvernement ne fait aucune distinction entre les musulmans et les chrétiens.

Turquie. — L'Agence russe, parlant des bruits divers répandus relativement à des conférences ou entrevues diplomatiques, fait observer que la note collective des puissances sur les affaires du Monténégro, des frontières grecques et d'Arménie, n'a pas encore été remise à la Porte.

On a reconnu la nécessité d'ajouter à

cette circulaire un paragraphe dans lequel on demande catégoriquement à la Porte si elle maintient sa déclaration précédente sur l'impossibilité où elle est de garantir l'inviolabilité des membres de la Commission de délimitation que les puissances avaient l'intention d'envoyer sur les lieux. Si la Porte maintient cette déclaration, les ambassadeurs des puissances se réuniront à Berlin pour exécuter les travaux que l'impuissance de la Porte empêche de confier à une Commission de délimitation.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

SION, 26 mai.

Le Grand Conseil a nommé M. Bioley président du conseil d'Etat, et M. Roten, vice-président. Ces deux nominations ont été faites au premier tour de scrutin.

M. Clausen a été nommé député au conseil des Etats au premier tour, et M. Chappez, au quatrième tour de scrutin.

La convention avec le clergé a été votée à l'appel nominal, par 61 voix contre 21.

PARIS, 25 mai.

Dans l'élection à la présidence du Sénat, M. Léon Say a été élu président par 147 voix sur 276 votants, contre 9 voix égarées sur divers noms. Il y a eu 121 bulletins blancs ou nuls.

SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU

Eglise de Saint-Nicolas

Messes à 4 1/2 h., 5 1/2 h., 6 à 7 h. — A 8 h., Office pontifical, suivi de la procession du Très-Saint-Sacrement, au retour de la procession Messe basse. La procession reviendra par la rue de la Préfecture et passera devant le couvent des RR. PP. Cordeliers.

Eglise de Saint-Maurice

5 h. Première Messe; — 5 1/2 h. Seconde Messe; — 6 h. Office solennel, Exposition du Très-Saint-Sacrement.

2 h. Vêpres; — 8 h. Saints exercices du mois de Marie, sermon français par un prédicateur étranger.

Eglise de Notre-Dame

2 h. 1/2 Vêpres, Saints Exercices du Mois de Marie, sermon français; — 6 h. Exercices du mois de Marie pour les allemands.

Eglise de Saint-Jean

6 h. Messe matinale; — 6 3/4 h. Office paroissial.

2 h. Vêpres; — 8 h. Complies.

VARIÉTÉS

LA FÊTE-DIEU

Cantique de saint Bernard

La mémoire de Jésus est délicieuse à l'âme; elle donne au cœur la vraie joie; mais sa présence surpasse en douceur et le miel et toutes les joies de la terre.

Et quel chant plus suave, quelle parole plus ravissante, quelle pensée plus douce que celle de Jésus Fils de Dieu?

Jésus! espérance des pénitents, que vous êtes compatissant à ceux qui vous désirent, bon à ceux qui vous cherchent; mais que dire des excès de votre amour envers ceux qui vous trouvent?

Jésus! charme des cœurs, fontaine d'eau vive, lumière des esprits, vous surpassez toute joie, tout désir.

Ni la langue ne peut dire, ni la parole exprimer quelle est la douceur de votre amour. Celui qui l'a éprouvé, celui-là seul peut le croire.

O Jésus! roi admirable, noble triomphateur, douceur ineffable, vous êtes le seul objet digne d'envie.

Demeurez avec nous, ô Seigneur! éclairez nous de vos lumières, et, bannissant les ténèbres des âmes, remplissez-les de votre douceur.

Quand vous visitez notre cœur, alors commence à luire la vérité; le monde et la vanité nous deviennent méprisables, et la divine charité s'allume au fond de l'âme.

O amour de Jésus! amour très doux, amour très suave, amour mille fois plus savoureux qu'il n'est possible de l'exprimer! Amour prouvé par votre Passion, par l'effusion de votre sang, qui nous a valu la rédemption et la vision de Dieu.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 24 mai.

On ne peut pas dire que la manifestation communarde ait échoué pitoyablement. La vérité est qu'elle n'a pas eu lieu. Mes collaborateurs qui s'étaient rendus à la Bastille

VOILA CE CŒUR QUI A TANT AIMÉ LES HOMMES

PROMESSES DE NOTRE-SEIGNEUR

A la Bienheureuse MARGUERITE-MARIE

Pour toutes les âmes fidèles à honorer son divin Cœur

1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état. — 2. Je mettrai la paix dans leurs familles. — 3. Je les consolerais dans toutes leurs peines. — 4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie, et surtout à la mort. — 5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises. — 6. Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'Océan infini de la miséricorde. — 7. Les âmes tièdes deviendront ferventes. — 8. Les âmes ferventes s'éleveront rapidement à une grande perfection. — 9. Je bénirai moi-même les maisons où l'image de mon Sacré-Cœur sera exposée et honorée. — 10. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis. — 11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon Cœur et il n'en sera jamais effacé.

On annonce dès aujourd'hui au choix des fidèles

DIFFÉRENTS OUVRAGES POUR LE MOIS DE JUIN

CONSACRÉ AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS-CHRIST

Le Sacré-Cœur de Jésus, d'après saint Alphonse de Liguori ou méditations pour le mois du Sacré-Cœur, pour l'heure sainte, pour le premier vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus, tirées des œuvres du saint Docteur, par le Père Saint-Omer, de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur. Edition ordinaire 1 fr. 80; édition de luxe : 5 fr.

Le Sacré-Cœur de Jésus, par Mgr de Ségur. Prix : 75 c.

Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ, sa nature, ses motifs et sa pratique, d'après le Père de GALLIFFET, de la Compagnie de Jésus, suivie de la vie de B. Marg.-Marie, par le Père CROISSET, de la même Compagnie. Prix : 2 fr.

Mois du Sacré-Cœur de Jésus. Directions spirituelles de saint François de Sales, recueillies et mises en ordre par l'abbé CHAUMONT, avec une Introduction par Mgr de SÉGUR. Prix : 3 fr.

Mois du Sacré-Cœur. Le Cœur de Jésus, principe et modèle de la perfection chrétienne, par le Père Eugène DESJARDIN, de la Compagnie de Jésus. Prix : 1 fr.

Manuel de la triple couronne d'or du Sacré-Cœur de Jésus, par l'abbé DEBENAY, du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Prix : 1 fr. 50.

Les Souvenirs du Cœur de Jésus médités pendant le mois de Juin, par le Père L. de CHAZOURNES, de la Compagnie de Jésus. Prix : 60 c.

Paris et la France devant le Sacré-Cœur le 20 juin, à Paray-le-Monial, par l'abbé P. BONAIRE. Prix : 25 c.

Mois du Sacré-Cœur de Jésus, dédié aux associés du Saint Rosaire perpétuel et du Rosaire vivant, renfermant cinq séries d'exercices pour honorer le Cœur de Jésus pendant le mois de juin, par M. l'abbé PALLU, de la Barrière. Relié. Prix : 1 fr.

Mois du Sacré-Cœur, ou les titres de Jésus à notre amour d'après la sainte Ecriture. Prix : 75 c.

Imitation du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, précédée des prières les plus onctueuses pendant le Saint Sacrifice de la Messe, par un Père Jésuite. Prix : 2 fr. 50.

Imitation du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, par l'abbé CROZ de la Ville, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux, etc. Prix : 1 fr. 50.

Formulaire de prières au Sacré-Cœur de Jésus, dédié aux âmes dévouées à ce divin Cœur, augmentée de la dévotion au Saint-Cœur de Marie. Belle reliure. Prix : 4 fr. 90.

Formulaire de prières au Sacré-Cœur de Jésus, avec des réflexions pour les premiers vendredis de chaque mois, des visites, neuvaines, petit office et mois en l'honneur de ce divin Cœur. Belle reliure. Prix : 2 fr. 80.

Montmartre et le Sacré-Cœur, par Paul FÉVAL. Prix : 10 c.

Le Sacré-Cœur, salut de la France, par Alex de Saint-Albain. Prix : 10 c.

Histoire populaire de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, depuis l'origine jusqu'à nos jours, orné de gravures. Prix : 30 c.



ATTENTION!

Dès aujourd'hui le bureau de M. Frédéric Weck, avocat, successeur de MM. Weck et Perrier, est transféré *Grand Rue, N° 31* (sous les Arcades). (158) (H. 214 F.)

AUX

SERVITEURS DE MARIE

Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge, par le vénérable serviteur de Dieu, Louis-Maris GRIGNON de Montfort, missionnaire apostolique, fondateur de la congrégation des missionnaires de la Compagnie de Marie et de la congrégation des Filles de la Sagesse. Huitième édition. Prix : 1 fr.

Notre-Dame de la Salette, son apparition, son culte, par le P. J. BERTHER, missionnaire de Notre-Dame de la Salette. Prix : 1 fr.

Manuel des pèlerinages. Recueil de prières spéciales pour les pèlerinages, en l'honneur de la sainte Vierge, par Mgr BARBIER de Montault. Prix : 4 fr. 25.

Les médecins et les miracles de Lourdes. Lettre à M. le docteur Dey. Somme à M. le docteur Voinin, par E. ARTUS; faisant suite au *Défi public, à la libre pensée*, du même auteur. Prix : 30 c.

LIVRES PIEUX

Sainte Marie-Madeleine, par le R. P. H. D. Lacordaire, des frères prêcheurs. Cinquième édition. Prix : 1 fr. 25.

Histoire du cardinal de Fleury, et de son administration, par l'abbé Verlaque, correspondant du ministère de l'Instruction publique. Prix : 3 fr.

La Philothée de St François de Sales (2^e partie) *Vie de M^{me} de Charmoisy*, par Jules Vuy. Pièces justificatives et documents divers. Prix : 3 fr.

Contes extraordinaires, par Ernest Hello. Ludovic. — Deux étrangers. — Les deux ménages. — Julien. — La laveuse de nuit. — Le secret trahi. — Un homme courageux. — Les mémoires d'une chauve souris. — Caïn. — Eve et Marie. — Le regard du juif. — Les deux ennemis. — Le gâteau des rois. — La recherche. Prix : 3 fr.

La vérité en religion, par l'abbé J.-T. Sénigon, Chanoine honoraire. Prix : 3 fr.

La vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, par Louis Veuillot. 9^{me} édition. Prix : 3 fr. 50.

BAINS D'YVERDON

Ouverts du 1^{er} mai au 30 septembre 1880

Eau thermale sulfureuse sodique 24°

Toutes les maladies de la peau, rhumatisme chronique, sciatique, laryngites, bronchites, aphonie, catarrhes, scrophules, faiblesse générale. Bains, douches, massage, inhalations; cure de lait chaud, air salubre, cuisine soignée, orchestre. Médecins: MM. Berger, Brière, Garin, Reymond. (8334 R) G. Emery, Propriétaire. (164)

ELÉMENTS DU CHANT GRÉGORIEN

MÉTHODE SIMPLE ET COMPLÈTE

pour l'apprendre et le bien exécuter: par M. le maître de la chapelle de Laval
Ouvrage adopt par le Tit: Direction de l'Instruction publique pour les écoles et déjà suivi au Séminaire et à Hauterive depuis plusieurs années. Prix : 1 fr.

M. SOPSSENS, Rédacteur.

BOURSE DE GENEVE DU 29 MAI

FONDS D'ETATS				ACTIONS			
COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	94 3/4	—	94 1/4	94 1/2	Suisse-Occidentale	111	111
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	—	privilegiées	492	497
1871	85 60	—	100 1/8	101 3/8	Central-Suisse	371	372
5 0/0 Italien	85 60	85 75	85 65	85 50	Nord-Est Suisse	193	193
5 0/0 Valais	1050	—	1055	—	privilegiées	—	442
OBLIGATIONS				Union-Suisse			
Quest-Suisse	470 1/2	—	470	471	Saint-Gothard	295	293
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	1035	1037	Union privilegiées	—	366
1878	445	—	444	445	Comptoir d'escompte	—	610
3 0/0 Jongne à Eclépens	—	—	360	365	Banque du commerce	1135	—
Franco-Suisse	—	—	455	458	de Genève	—	—
4 0/0 Central-Suisse	455	—	455	458	Fédérale	—	425
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	1031 1/4	—	1001	1002	Société suisse des chemins de fer	—	612
5 0/0 Jura-Berne	1026	—	1026	1027	Banque des chemins de fer	1636	6645
Lombardes anciennes	273 1/4	—	273	273 1/2	de Paris et Pays-Bas	1035	1037
nouvelles	—	—	—	—	Crédit Lyonnais	947	947
Autrichiennes nouvelles	377	—	375	375	Association financière genevoise	—	1225
Méridionales	265	—	265	266 1/4	Omnium genevois	—	621
Bons méridionaux	547 1/2	—	547	—	Basler Bankverein	—	621
Nord-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	—	505
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	belge du gaz	505	507
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	580	581
					Marseille	—	700
					Appareillage, Gaz et Eau	—	91
					Tabacs italiens	—	—

BOURSE DE PARIS

24 mai	AU COMPTANT	26 mai
99 31	Consolidés	99 15
85 30	5 0/0 Français	85 30
118 80	5 0/0 id.	118 80
—	Or, à New-York	—
126 25	Argent à Londres	126 25
A TERME		
85 40	3 0/0 Français	85 30
118 90	5 0/0 id.	118 72
85 92	5 0/0 Italien	85 80
—	3 0/0 Anglais	—
—	5 0/0 Russe	11 15
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	75 42
1032 10	Banque de Paris	1032 50
945	Credit Lyonnais	942 50
725	Mobilier français	—
1265	Credit foncier	—
776 25	Mobilier espagnol	778 75
597 50	Autrichiens	596 25
1325	Gaz Parisien	1322 50
1051 50	Suez	1050